



Titre de séjour « Travailleur Salarié »

Pour cette catégorie de titre de séjour, une copie simple des documents est suffisante.

Les documents non rédigés en français, allemand ou en anglais doivent être accompagnés d'une traduction conforme réalisée par un traducteur assermenté.

Informations sur le dossier

Nom du demandeur

Ambassade

Date de la demande

N° de dossier

Type de visa demandé (n° de section)

Documents obligatoires

- ☐ Formulaire de demande de visa national dûment rempli et signé (disponible sur guichet.lu ou auprès de l'ambassade/du consulat)
- ☐ Une photo d'identité conforme aux normes OACI, datant de moins de 3 mois. Une photo non conforme sera refusée.
- ☐ Passeport intégral du demandeur en cours de validité
 - Votre passeport doit être valide pour au moins 6 mois au-delà de la durée du séjour envisagé.
 - Il ne doit pas avoir été délivré depuis plus de 10 ans.
- ☐ Contrat de travail daté et signé par les deux parties et comportant un salaire brut correspondant au moins au salaire social minimum mensuel actuellement en vigueur au Luxembourg
 - Le contrat de travail doit mentionner l'identité des parties, la date du début du contrat de travail, le lieu de travail, la nature de l'emploi occupé, la durée de travail et la rémunération.
 - Information : La liste exhaustive des mentions figure sous <https://itm.public.lu/fr/questions-reponses/droit-travail/contrats-travail/a/a7.html>
- ☐ Extrait datant de moins de trois mois du casier judiciaire du pays de résidence actuel ou affidavit si impossibilité motivée d'obtenir un extrait du casier judiciaire
- ☐ Certificat émis par l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) autorisant l'employeur à recruter une personne de son choix
 - Si ce certificat comporte des conditions de qualifications professionnelles et d'expérience, les justificatifs de ces qualifications sont également à joindre, comme par exemple des pièces relatives aux compétences linguistiques exigées ou une documentation des expériences professionnelles antérieures
- ☐ Titre de séjour valable émis par un autre Etat membre de l'Union européenne si le demandeur réside déjà dans l'espace Schengen



Documents facultatifs

-
- ☐ Document attestant l'équivalence luxembourgeoise des qualifications professionnelles en tant que « profession » (donc une équivalence au diplôme d'aptitude professionnelle) que le demandeur doit avoir reçu au préalable auprès du Service de la reconnaissance des diplômes du ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
-
- ☐ Preuve que l'employeur dispose d'une autorisation d'établissement valide
-